



Zoom sur la revue *La Révolution française*.  
*Revue d'histoire moderne et contemporaine*.  
Publiée par La société de l'histoire de la  
Révolution de 1909.

Ce mois-ci, découvrons ensemble  
le périodique conservé à la cote 5 BIB 1  
dans la bibliothèque d'archives :

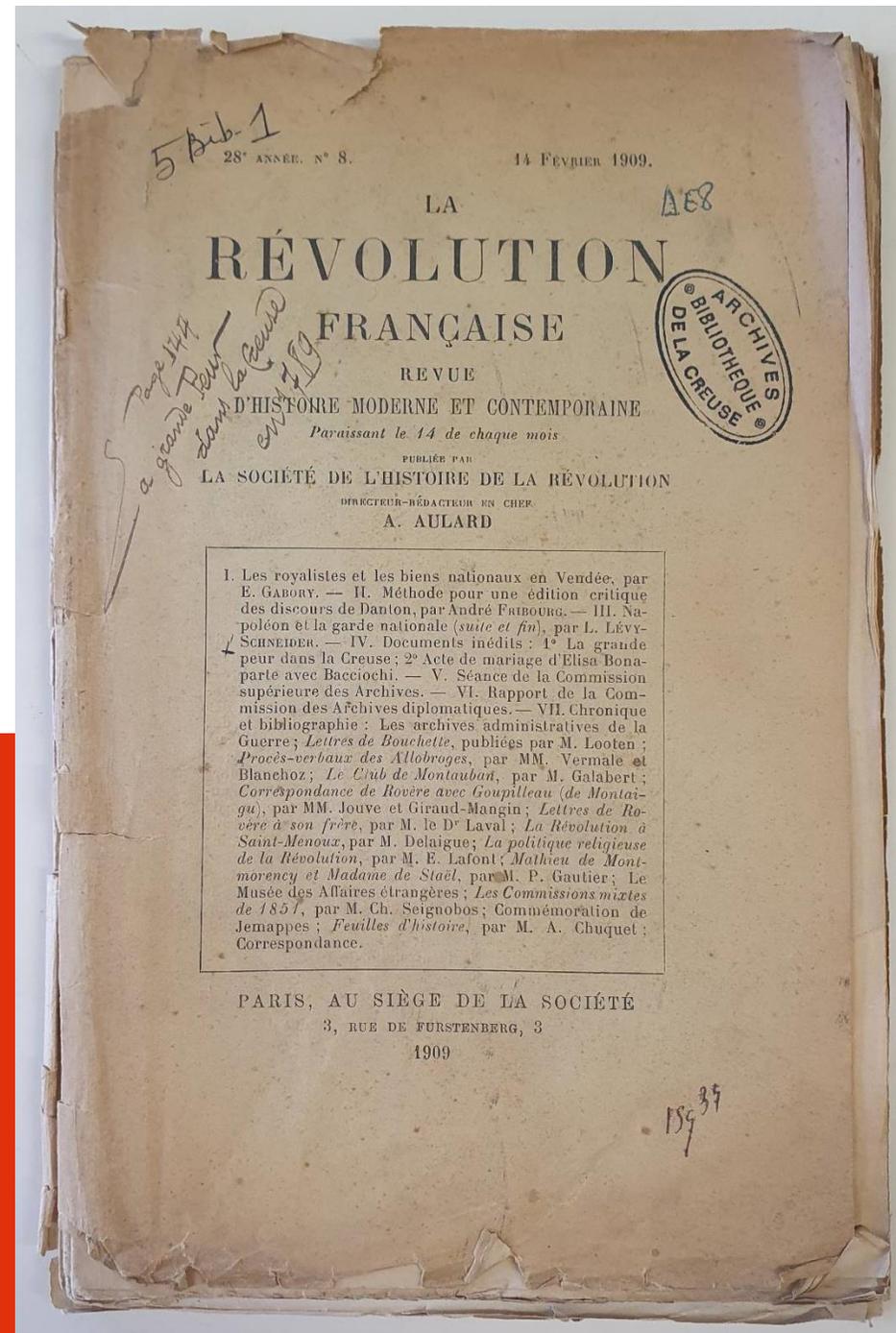
« *La Révolution française. Revue d'histoire moderne et contemporaine. Publiée par La société de l'histoire de la Révolution.* » 1909.

Les publications des années 1935 à 1939  
sont aussi conservées sous la même cote.

## Pour commencer, qu'est ce qu'un périodique ?

Un périodique est une publication, dotée d'un titre unique, qui paraît de manière régulière.

Ce terme englobe les revues scientifiques, les bulletins municipaux, les publications des sociétés savantes et des associations, les annuaires, etc...



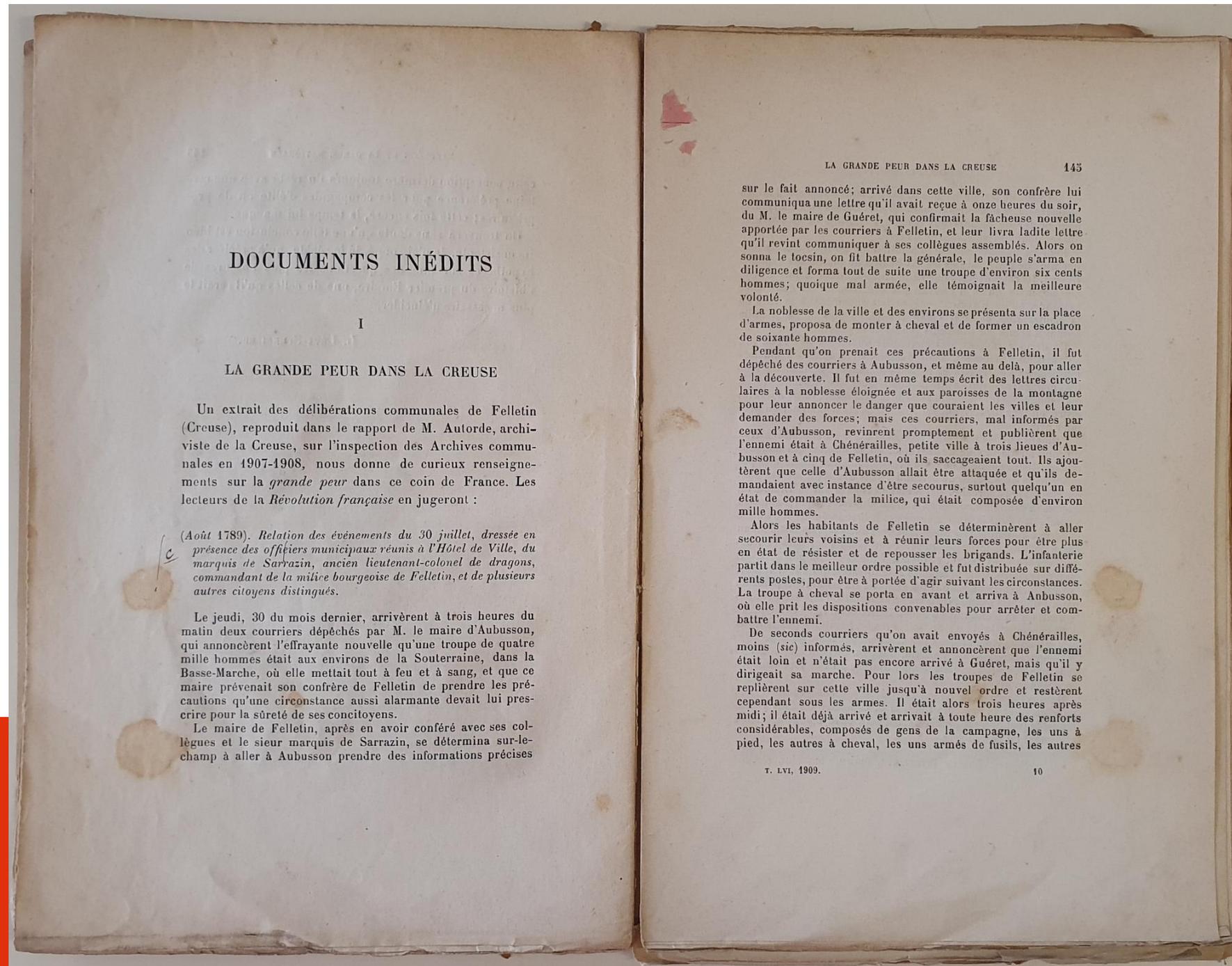
## Que trouvons nous dans ce numéro de la revue scientifique ?

Il s'agit d'un article rédigé par l'archiviste en chef de la Creuse, **Fernand Autorde** (en poste de 1878 et 1924), où il retranscrit une partie des délibérations communales de Felletin d'août 1789.

L'article revient sur les événements liés à la *Grande peur* pendant la période révolutionnaire.

La *Grande peur* est un mouvement des révoltes engendrées par un peur collective, qui a envahie toute la France à l'été 1789.

Le texte retrace les déplacements d'une troupe de brigands qui mettent « à feu et à sang » les communes du département qu'ils traversent.



de fourches de fer, de haches et toutes autres espèces d'armes offensives. Ces nouvelles troupes furent formées en compagnies pour porter du secours aux premiers endroits de la province qui seraient véritablement en danger.

Pour ne négliger aucune précaution, on avait envoyé par des chemins de traverse, dès les dix heures du matin, des exprès à Guéret. Ils rapportèrent que cette ville était dans la plus grande alarme, mais qu'on n'y savait pas précisément où étaient les brigands, qu'ils n'avaient encore fait aucun mal à la ville de la Souterraine, et qu'il s'était rassemblé plus de vingt mille hommes armés sur différents points de la province.

Ce dernier rapport, qui annonçait au moins que l'ennemi, s'il existait réellement, était éloigné, détermina les officiers municipaux de Felletin et M. le Commandant à licencier tous les manœuvres qui avaient abandonné les travaux de la moisson, ainsi que tous les gens de la campagne, jusqu'à nouvel ordre, en leur prescrivant de se tenir prêts à marcher au premier avis.

Pendant que les choses se passaient ainsi à Felletin, il arriva un courrier de la ville de Meymac, en Limousin, qui annonça que plusieurs endroits de cette province avaient été désolés par une troupe nombreuse de brigands, sans doute les mêmes dont on craignait l'approche, qui s'étaient rejétés sur le Limousin, d'après la connaissance qu'ils avaient des forces qu'ils auraient à combattre dans la Marche; que ces brigands, joints à d'autres bandes, s'étaient portés au-devant de Tulle et qu'ils faisaient un corps de quinze mille hommes. Pour vérifier les faits et tranquilliser les citoyens, on envoya à Tulle et même plus loin, s'il était nécessaire, trois personnes intelligentes, qui, à leur retour, ont rapporté que dans tous les endroits où ils avaient passé on parlait de cette troupe, mais qu'on ignorait où elle était actuellement, qu'on n'en avait eu aucun indice et qu'il n'y avait aucun délit constaté. Quoi qu'il en soit, tous les habitants des villes et campagnes sont en armes et se tiennent sur leurs gardes.

La maréchaussée de Felletin, dont on ne peut trop louer la vigilance et l'autorité, fait des patrouilles nuit et jour dans les campagnes.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, pour certifier la présente relation et constater les faits y contenus, lequel présent procès-verbal sera envoyé aux supérieurs et partout où besoin sera.

Signé : ROY DE PIERREPITE, maire, etc., etc., etc.

Les Archives départementales de la Creuse sont actuellement en train de faire le récolement (recensement) des périodiques côtés en 5 BIB de la bibliothèque d'archives.

Une collecte des bulletins municipaux a débuté en 2022 et se poursuit en 2023. Les communes sont invitées à prendre contact avec nos services afin de compléter les fonds d'archives avec leurs publications.

Venez frissonner en écoutant des lectures théâtralisées proposées le vendredi 20 janvier à 18h30 aux Archives départementales (dans le cadre des Nuits de la lecture du 19 au 22 janvier 2023).

Retrouver le programme complet sur le site des archives

[www.archives.creuse.fr](http://www.archives.creuse.fr)

